

11 avril 1871

du pouvoir nécessaire en la matière. D'accord, mais le gouvernement du Manitoba est en voie de formation et il n'est pas juste de reprocher à celui de la Puissance de ne pas avoir négocié avec un gouvernement à l'état embryonnaire.

Il (M. Jackson) considère que le moment choisi pour présenter cette motion donne une idée des motifs de ses promoteurs. Tous les hommes sont mus par certains mobiles qui donnent une dimension morale à leurs actes. Tout en se défendant de vouloir prêter de mauvaises intentions aux promoteurs de cette motion, il ne croit pas enfreindre les règles de la charité en disant que son auteur l'a proposée dans l'unique but de rendre service à ses collègues. L'Opposition a beau affirmer qu'elle ne mêle pas les considérations opportunistes au décès de Scott, il reste qu'elle a attendu la fin de la session pour proposer cette motion portant que la Chambre se forme en comité plénier qui, du fait même, devient une motion de défiance; il est par conséquent impossible de statuer sur le fond de l'affaire. Il (M. Jackson) en conclut que l'auteur de l'amendement, qui a versé dans le burlesque en le proposant, tient beaucoup moins à venger le meurtre de Scott qu'à se plier aux préjugés viscéraux d'un parti. Comme il est conscient des responsabilités qui risquent d'en découler et qu'il tient à avoir la conscience en paix, il (M. Jackson) votera contre la motion d'amendement.

**L'hon. M. DUNKIN** dit que l'affaire a été soulevée à l'assemblée législative locale de l'Ontario à des fins politiques, ce qui a produit temporairement un certain effet, comme tout le monde le sait. Par contre, ce n'est pas le même député qui a relancé l'affaire sur le tapis ici; celui-là a confié cette tâche au député de Wentworth. Le député de Brant a également essayé de rejeter toute la responsabilité sur le gouvernement mais il (l'hon. M. Dunkin) croit que la réponse du ministre de la Milice lui a cloué le bec. Il ne reste plus que l'argument du député de Durham-Ouest à réfuter. Le député a fait grand cas de la proclamation de sir John Young, mais il a oublié de dire qu'elle a été faite au nom de la reine et sur l'ordre exprès de Sa Majesté. Le gouvernement de la Puissance n'a aucun pouvoir au Manitoba et bien qu'il puisse demander à l'assemblée législative locale d'organiser un tribunal, il ne peut pas l'y obliger. En ce qui concerne l'extradition, il (l'hon. M. Dunkin) se contente de signaler que le Traité ne s'étend pas au Nord-Ouest et même si c'était le cas, c'est l'assemblée législative locale qui devrait faire la demande et pas le gouvernement de la Puissance. La Chambre se déshonorerait au plus haut point en essayant de forcer une petite province à faire quelque chose, ce qu'elle n'oserait pas exiger d'une grande. La motion tombe à un mauvais moment et elle est absurde; il espère qu'elle sera rejetée.

**M. RYMAL** dit qu'il a présenté sa motion très sérieusement et, prenant tous ceux qui le connaissent à témoin, il affirme qu'il n'a jamais agi à la légère. C'est le sujet de sa motion et non la forme qui a fait de l'effet.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté par 75 voix contre 40.

**POUR**

Membres  
Blake

Ault

Bowell  
Burpee  
Dobbie  
Ferguson  
Jones (Leeds-Nord et Grenville-Nord)  
Little  
MacFarlane  
Magill  
McDougall (Lanark-Nord)  
Mills  
Munroe  
Pickard  
Ross (Prince-Édouard)  
Rymal  
Schultz  
Stirton  
Wells  
White (Hastings-Est)  
Wright (York-Ouest)

Brown  
Burton  
Drew  
Ferris  
Killam  
Macdonald (Glengarry)  
Mackenzie  
McConkey  
McMonies  
Morison (Victoria-Nord)  
Oliver  
Ross (Dundas)  
Ross (Wellington-Centre)  
Scatcherd  
Snider  
Wallace  
White (Halton)  
Wood  
Young—40

**CONTRE**

Membres

Archambault  
Barthe  
Benoit  
Bourassa  
Brousseau  
Caron  
Cheval  
Costigan  
Delorme (Saint-Hyacinthe)  
Dufresne  
Forbes  
Fortin  
Gaucher  
Geoffrion  
Gibbs  
Grant  
Hincks (sir Francis)  
Howe  
Jackson  
Lacerte  
Langlois  
McDonald (Antigonish)  
Masson (Soulanges)  
McDougall (Trois-Rivières)  
McMillan  
Morris  
O'Connor  
Pinsonneault  
Pozer  
Robitaille  
Ross (Victoria, N.-S.)  
Simard  
Smith (Selkirk)  
Stephenson  
Tourangeau  
Tupper  
Webb

\* \* \*

**LES SUBSIDES**

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de **M. BLANCHET**.

Le budget supplémentaire passe l'étape du comité, pour la forme, à condition que la Chambre puisse le débattre à fond lorsqu'il s'agira de l'adopter.

La Chambre s'ajourne à deux heures quarante-cinq du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi mercredi.